

Date de la séance

Le 14 décembre 2022

Date de convocation

Le 07 décembre 2022

Date d'affichage

Le 07 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice	29
Présents	20
Absent	01
Procurations	08
Votants	28

N° 22 F 78

**OBJET : Acceptation
du legs de Monsieur
Guy FARGEOT**

Acte publié le 16 décembre 2022

Transmis en Préfecture
le 16 décembre 2022

Certifié exécutoire (article
L.2131-1 du Code Général
des Collectivités Territoriales)
Le Maire



Délai de recours :
2 mois à compter de la date
de publication

Voie de recours : Tribunal
Administratif de Versailles
(articles R.421-1 et R.421-5 du
Code de Justice Administrative)

Accusé de réception en préfecture
078-217802677-20221214-22F78-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

L'an deux mille vingt-deux,

Le quatorze décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Anne-Marie MALAIS, Mélanie FAIVRE, Marie-José DE CARVALHO, Christine PREAUD, Patricia NOËL, Nathalie LE HELLEGOUARCH, Agnès DURFORT, Lamiaa BAYH, Marianne BELLAIZE, Manon LESAULNIER,

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Romano MOSCETTI, Jean-Claude HENNEQUIN, Michel PEZET, Jean-François BRICOURT, Antonio MACEDO, Frédéric VEISS, Arnaud DAOUDAL, Arnaud VERNERET,

Procurations : Mme Marjolaine GROLLEAU à M. Jackie SCHINZEL

M. Jean-Luc JEANNOT à M. Yann PERRON

M. Laurent NERAS à Mme Anne-Marie MALAIS

M. Fabrice LALLET à Mme Lamiaa BAYH

M. David GODDE à M. Jean-François BRICOURT

Mme Magalie BURON PELLAUMAIL à Mme Marianne BELLAIZE

M. Sébastien COUVET à M. Romano MOSCETTI

Mme Murielle CHARDEY à M. Arnaud VERNERET

Absent : M. Rhamid HACHEMI

Secrétaire de séance : Mme Mélanie FAIVRE

Par courrier en date du 19 octobre 2022, Maître Wilfrid ABITBOL, Notaire sis 3 rue Witten à BEAUVAIS (60000), a informé la mairie que Monsieur Guy FARGEOT, décédé à Paris le 12 mars 2022, a souhaité, par testament en date du 11 octobre 1994, léguer à la Commune de Gargenville la somme de 50.000 francs (cinquante mille francs) revalorisée à la somme de 7.622,45 euros (sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes).

Vu l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant pris connaissance du rapport exposant les raisons de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

À l'unanimité,

- **Accepte** le legs de Monsieur Guy FARGEOT d'un montant de 50.000 francs (cinquante mille francs) revalorisé à la somme de 7.622,45 euros (sept mille six cent vingt-deux euros et quarante-cinq centimes),
- **Dit** que la somme afférente sera imputée au budget primitif de la Ville - article 7713 « Libéralités reçues »
- **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant délégué, à signer tous les actes afférents à l'acceptation de ce legs,
- **Charge** Monsieur le Maire d'engager l'ensemble des démarches rendues alors nécessaires.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme
Le Maire,
Yann PERRON



Pour Copie Conforme
La Secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE

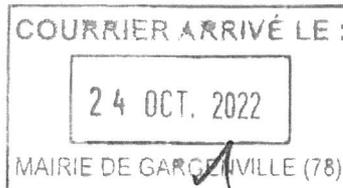


WILFRID ABITBOL

NOTAIRE

Diplôme Supérieur de Notariat
DESS Notariat

Successeur de M^{es} FOUCAULT, BUTON et PETIT



60000 BEAUVAIS (Oise)

3 Rue Witten Bâtiment B

Zone de Pinçonlieu

☎ **03.44.45.03.17** – 📠 **03.44.45.27.02**

wilfrid.abitbol@notaires.fr

CDC : FR40 4003 1000 0100 0023 2896 X45

BIC : CDCGFRPP

COMMUNE DE GARGENVILLE

Av Mademoiselle Dosne

CS 2421

78440 GARGENVILLE

Beauvais, le 19 octobre 2022

SUCCESSION FARGEOT Guy

1003846 /WA

Succession de :

Monsieur Guy Joanny Dominique FARGEOT, en son vivant retraité, époux de Madame Dagmar Meta DEISENROTH, demeurant à PARIS 5ÈME ARRONDISSEMENT (75005) 89 rue Mouffetard.

Né à MEKNES (MAROC), le 4 avril 1926.

Décédé à PARIS 13ÈME ARRONDISSEMENT (75013) (FRANCE), le 12 mars 2021.

Monsieur le Maire,

L'étude est chargée du règlement de la succession de Monsieur Guy FARGEOT.

Nous avons signé l'acte de notoriété le 20 juillet 2021.

Monsieur Guy FARGEOT avait rédigé deux testaments au profit de légataires particuliers, dont un testament au profit de votre commune.

Vous trouverez ci-joint la copie dudit testament vous léguant la somme de CINQUANTE MILLE FRANCS (50 000.00 FRS) revalorisée à la somme de SEPT MILLE SIX CENT VINGT-DEUX EUROS ET QUARANTE-CINQ CENTIMES (7 622.45 EUR).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir m'indiquer dans un premier temps si vous entendez accepter ce legs.

Il conviendra ensuite de me transmettre les éléments d'usages me permettant de procéder à la délivrance du legs, et notamment de me faire parvenir la délibération acceptant ledit legs.

Je reste bien entendu à votre disposition pour tous les renseignements dont vous pourriez avoir besoin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes sentiments dévoués.

Maître Wilfrid ABITBOL

Accusé de réception en préfecture
078-217802677-20221214-22F78-DE
Date de télétransmission : 16/12/2022
Date de réception préfecture : 16/12/2022

Entrée : 3 rue de Witten et 26 avenue Salvador Allende

MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGREEE

DOCTEUR FARGEOT
CHATEAU D'HANNEUCOURT
BOITE POSTALE 43
78440 GARGENVILLE
TÉL. 30.93.63.05

Paris le 11 octobre 1994

Déclares testamentaires complétant
et améliorant les dispositions antérieures
prises par moi en faveur de ma compagne
Daqmar Deisenroth.

Je soussigné Fargeot Guy Jeany Dominique
né le 4 avril 1926. Médecin retraité,
institué comme légataire universelle
ma chère Compagne et mère de ma fille,

DAQMAR DEISENROTH
demeurant avec moi 89 Rue Mouffetard
à Paris, 5^e. En conséquence, et compte tenu
de la réserve légale, je lui lègue l'ensemble
de mes biens immobiliers et mobiliers (essentiellement
de ces derniers étant déposés à l'agence BNP "Cité des Arts", à
l'agence Société Générale "Halle aux Vins", à l'agence
Crédit Lyonnais "Port Royal" avec un compte joint à
l'Agence BNP Gargenville).
A titre de legs particuliers, je demande que soient délivrés
- A ma veuve et filleule, Magdeleine Fiquet, la maison
de famille dont je suis propriétaire, 16 Place de la Liberté
à Panissières (Loire) (Notaire M. Merlat)
- A la Paroisse et à la Mairie de Panissières, une somme de 50.000 F
- A la Paroisse de Sartène (Corse) une somme de 50.000 F
- A la Mairie de Gargenville (78440) une somme de 50.000 F.

Fait à Paris le 11 octobre 1994

D. FARGEOT.